

L'Info MSA

La lettre d'information
de la MSA de Picardie
Numéro 56 - Janvier 2020

Elections MSA

Votez du 20 au 31 janvier 2020

Voter pour votre délégué MSA, c'est utile !

Du 20 au 31 janvier 2020, plus de 2,5 millions de ressortissants du régime agricole sont appelés à élire pour 5 ans plus de 15 000 délégués MSA.

Salarié de l'agriculture, exploitant, employeur de main-d'œuvre, actif ou retraité, le délégué est le premier relais entre les adhérents et la MSA. Il est l'incarnation de son modèle mutualiste, fondé sur les principes de solidarité, de responsabilité et de démocratie sociale.

Comment voter ?

Du 20 au 31 janvier 2020, vous pourrez voter de manière anonyme par :

- internet, en vous rendant sur jevoteenligne.fr/msa2020, avec l'identifiant de vote et le code confidentiel transmis par courrier mi-janvier,
- courrier en retournant, sans l'affranchir, votre bulletin de vote reçu mi-janvier dans l'enveloppe retour T

Pour en savoir plus et pour être prévenu de l'ouverture du vote, rendez-vous sur le site electionmsa2020.fr.

Pour connaître les candidats de votre canton, [cliquez ici](#).

ÉLECTIONS MSA
du 20 au 31 janvier 2020

VOTER C'est utile !

sur internet ou par courrier

Logement

Votre aide au logement évolue

A compter d'avril 2020, le calcul des aides personnalisées au logement sera pris en compte selon les revenus les plus récents.

Ce qui change

Grâce au prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu, la MSA récupère automatiquement le montant de vos ressources auprès des impôts, de Pôle emploi, etc. Désormais, le montant de votre aide au logement sera recalculé tous les 3 mois.

Ce qui ne change pas

- Le mode de calcul et la nature des revenus pris en compte.
- Si vous percevez directement votre aide au logement, la date de versement reste inchangée. Pour votre droit du mois de janvier, vous recevrez votre paiement le 5 février.
- Si votre bailleur perçoit directement l'aide au logement, il continuera de la percevoir dans les mêmes délais qu'aujourd'hui et en déduira le montant sur votre quittance de loyer.

La demande et le suivi d'aide au logement en ligne : simple et rapide

Ce service est disponible dans [Mon espace privé](#). Il intègre une estimation vous permettant d'avoir une idée du montant que vous pourrez recevoir, si cette aide vous est effectivement attribuée par votre MSA. Si vous avez déjà effectué votre demande, vous pourrez suivre l'avancée de celle-ci.

[En savoir plus.](#)

À noter

◆ L'agence MSA de Boves déménage

A compter du 20 janvier 2020, nous vous accueillerons dans notre nouveau siège social, au 6 rue de l'Ile Mystérieuse, du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Le 20 janvier, votre agence ouvrira exceptionnellement ses portes à 14h.

Dans le cadre de ce déménagement, la **plateforme téléphonique** ouvrira à **11h le lundi 17 février** (et non pas à 9h).

◆ Fermeture email MSA

A partir du 1^{er} janvier, la boîte email générique contactpicardie.blf@picardie.msa.fr sera clôturée. Pour échanger avec votre MSA, envoyez directement vos documents depuis votre espace privé du site internet picardie.msa.fr, rubrique Contact & échanges. Bénéficiez ainsi d'une réponse personnalisée, rapide (réponse en 48h ouvrés) et en toute confidentialité.

[Accédez directement à votre espace privé ici.](#)



La MSA toujours à vos côtés

msa santé
famille
retraite
services